



**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DES
FONCTIONS DE VALIDEUR DE
LA LISTE ÉLECTORALE A DES
AGENTS COMMUNAUX
Amandine CREMEAUX**

N°2026_077

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1046 du 1^{er} août 2016 et de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016,

Vu la circulaire préfectorale du 19 octobre 2018 relative à la réforme de la gestion des listes électorales,

Vu le Conseil municipal du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Mme CREMEAUX Amandine, membre du cadre d'emplois des attachés territoriaux et placée en responsabilité notamment sur la thématique des élections, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions de « valideur » de la liste électorale de Seclin, à compter du 23 mars 2026.

Article 2 :

A ce titre, elle sera chargée des inscriptions et radiations des électeurs et de la transmission des données à l'INSEE.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et un exemplaire en sera adressé à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5 :

L'arrêté sera publié sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales. Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 23/03/2026

**François-Xavier CADART****Maire de SECLIN****Conseiller départemental****Vice-président aux Sports et à la vie associative**

Notifié le : 24/03/2026

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'n' followed by a horizontal line.